

**COMPTE-RENDU SUCCINT
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 OCTOBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT, Maire,

En suite de convocation en date du 10 octobre 2017,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 18

Etaient présents : Michel DUPONT, Odette FAVIER, Philippe LAQUAY-PINSET, Olivier DUBREUCQ, Françoise DEVENDEVILLE, Gauthier DUMOULIN, Louis LAMBELIN, Serge COISNE, Gilles RONSE, Anne SEILLE, Valérie DEVENDEVILLE, Emilie VANDERBAUWEDE, Hélène FOUACHE, Eric LAUWAGIE, Marie-Line PLUS, Catherine BIGO

Absents ayant donné procuration : Isabelle JACQUET, Xavier GIRARD

Absents excusés : Thérèse SPRIET

Secrétaire de séance : Hélène FOUACHE

REUNION OFFICIELLE

Ordre du jour :

- Signature d'une convention financière avec NOREADE pour les travaux de réfection des voiries Pierre et Marie Curie et de l'Artois
- Rapport d'activités 2016 du SIDEN SIAN
- Approbation du rapport de la CLECT

I – Signature d'une convention financière avec NOREADE pour les travaux de réfection des voiries Pierre et Marie Curie et de l'Artois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux de remplacement de réseau d'eau potable rue de l'Artois et rue Pierre et Marie Curie réalisés par Noréade, travaux suite auxquels une réfection de la chaussée était nécessaire.

La Commune avait alors décidé que la chaussée soit réfectionnée sur la totalité de sa largeur et non sur la seule emprise des travaux, partie due par Noréade.

De cette décision découle une prise en charge par la commune de ce complément de réfection de chaussée, dont le montant s'élève à 26 527,71 € HT soit 31 833,25 € TTC.

Monsieur le Maire explique qu'il convient donc de signer une convention financière avec Noreade, qui a pris à sa charge la totalité du marché de travaux de réfection de voirie, afin de pouvoir procéder au remboursement du montant à charge pour la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention financière avec Noréade.

II – Rapport d'activités 2016 du SIDEN SIAN

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit prendre connaissance du rapport d'activités 2016 du SIDEN SIAN.

Ce rapport d'activités présente les actions et les projets mis en place durant cette année.

Après présentation du rapport par Monsieur le Maire, Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur ce document.

III – Approbation du Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, lors de sa réunion du 21 septembre 2017, la Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) a modifié le montant des attributions de compensation pour l’exercice de la compétence communautaire « Centre de loisirs du mercredi » pour les communes de COUTICHES, GONDECOURT, PONT-A-MARCO, THUMERIES et WAHAGNIES.

En effet, le retour à la semaine de 4 jours d’école pour ces 5 communes les a amenées à passer d’une gestion communale d’un centre le mercredi après-midi uniquement à une gestion intercommunale pour un centre désormais fonctionnel toute la journée. Le retour de cette gestion à l’intercommunalité impose donc un prélèvement plus important sur l’attribution de compensation de ces communes.

Sur ces explications, le conseil municipal décide à l’unanimité d’approuver ce rapport de la CLECT.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire,

Michel DUPONT